



Madame, monsieur,

Les établissements scolaires sont autorisés par M. le Ministre de l'Education nationale à ouvrir leurs portes le lundi 18 mai 2020. Dans un premier temps, c'est un **accueil pour les élèves volontaires de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. En l'état actuel, les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> devraient intégrer l'établissement au début du mois de juin. La continuité pédagogique continuera à distance pour ceux qui ne seront pas présents au collège.**

Dans ces circonstances, tout rassemblement étant à proscrire, les **élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> sont invités à continuer la continuité pédagogique à domicile, sans venir aux abords de l'établissement.**

Cette mesure est dictée par les précautions liées à la situation sanitaire.

Je vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition.

Veillez recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

B. Sancé

Principal